

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE TRIENNALE GLOBALE

POUR LA PERIODE **2024 - 2026**

Projet de Loi de Finances 2024

SOMMAIRE

Introduction

1. Evolutions et perspectives macroéconomiques

- 1.1. Evolution du contexte international et national en 2023
- 1.2. Principales hypothèses macroéconomiques 2024-2026

2. Evolutions récentes des finances publiques

- 2.1. Réalisations budgétaires en 2022
- 2.2. Réalisations à fin septembre 2023 et perspectives de clôture

3. Programmation Budgétaire Triennale Globale 2024-2026

- 3.1.Orientations budgétaires pluriannuelles
- 3.2. Programmation Budgétaire des recettes
- 3.3. Programmation Budgétaire des dépenses
- 3.4. Situation prévisionnelle des Charges et Ressources du Trésor
- 3.5. Révisions par rapport à la programmation précédente

4. Risques budgétaires

- 4.1. Risques macroéconomiques
- 4.2. Risques liés à l'exécution budgétaire
- 4.3. Risques liés aux garanties accordées par l'Etat
- 4.4.Risques liés aux établissements et entreprises publics

5. Soutenabilité de la dette

- 5.1. Risques liés à la dette
- 5.2. Soutenabilité de la dette du Trésor

Introduction

En conformité avec les dispositions de la Loi Organique N°130.13 relative à la loi de finances (LOF), particulièrement celles qui accordent un intérêt particulier au renforcement de la transparence des finances publiques et à l'enrichissement continu de l'information économique et budgétaire, cette deuxième édition du document de la programmation budgétaire triennale (PBT), portée à la connaissance du Parlement, des partenaires et de l'opinion publique, au même titre que la documentation accompagnant le projet de loi de finances (PLF), s'articule autour des axes suivants :

- les évolutions récentes sur les plans économique et budgétaire et les perspectives macroéconomiques ;
- la programmation budgétaire triennale en mettant en exergue les orientations et les prévisions budgétaires pour la période 2024-2026 ;
- les principaux risques budgétaires ; et
- la soutenabilité de la dette.

Ce document de PBT a pour objectif de définir la trajectoire des finances publiques sur la période 2024-2026. Il devra permettre au Parlement de disposer de plus d'informations et de capacité de contrôle de la cohérence entre les lois de finances annuelles et les trajectoires de déficit et de dette sur lesquelles s'engage le gouvernement à moyen terme, ainsi que les risques qui entourent l'atteinte de ces objectifs.

Ce cadrage budgétaire à moyen terme devrait permettre, également, de donner une meilleure visibilité sur la situation et les perspectives de nos finances publiques et de renforcer la confiance et la qualité de crédit dont jouit notre pays auprès des partenaires et investisseurs nationaux et étrangers.

La trajectoire présentée au sein de ce document, qui est basée sur des hypothèses macroéconomiques tenant compte de la conjoncture nationale et internationale, a pour fondement l'impératif de maintenir les finances publiques sur une trajectoire soutenable, suite aux dommages qu'elles ont subies en lien avec la crise pandémique, la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires et la sécheresse. L'objectif du gouvernement est de reconstituer les marges budgétaires pour se prémunir contre les chocs éventuels tout en assurant la pérennité des réformes et ce, en poursuivant la mobilisation des ressources financières nécessaires et la rationalisation et l'optimisation des dépenses.

Ainsi, et comme annoncé au Parlement, en juillet 2023, dans le cadre de la présentation de l'exécution de la loi de finances au titre du 1^{er} semestre de l'année 2023 et de la PBT 2024-2026, le gouvernement veillera à poursuivre le processus de consolidation budgétaire afin de ramener le déficit à 3% du PIB à l'horizon 2026 et d'inscrire la dette sur une trajectoire baissière à moins de 70% du PIB.

Par ailleurs, face à un contexte international difficile et à un environnement économique sujet à des chocs imprévisibles, susceptibles de perturber cette trajectoire cible du déficit et de la dette, le gouvernement mettra en œuvre les mesures d'urgence nécessaires pour atténuer, le cas échéant, l'effet de tels chocs sur l'économie nationale et les populations vulnérables, tout en mobilisant les ressources adéquates pour préserver l'équilibre des finances publiques.

1. Evolutions et perspectives macroéconomiques

1.1. Evolution du contexte international et national en 2023

Evolution de l'économie mondiale

L'activité économique mondiale fait face à un contexte international toujours incertain marqué par la persistance de l'inflation à des niveaux élevés malgré le rétablissement des chaînes d'approvisionnement, la poursuite du durcissement des politiques monétaires et les répercussions des conflits géopolitiques.

Dans ce contexte, les dernières données disponibles indiquent une accélération de la croissance économique aux Etats-Unis de +2,6% au T2-23, en glissement annuel, contre +1,8% au trimestre précédent, portée notamment par la consommation des ménages et les dépenses publiques. En revanche, la croissance économique dans la zone euro s'est repliée à +0,6% au T2-23, en glissement annuel, contre +1,1% au T1-23, recouvrant notamment un ralentissement en Espagne (+1,8% contre +4,2%), en Italie (+0,6% contre +2%) et au Portugal (+2,3% contre +2,5%), une stagnation en France (à +0,9%) et une légère récession en Allemagne (-0,1% contre -0,3%).

En ce qui concerne les principaux pays émergents, la croissance a affiché un net rebond en Chine à +6,3% au T2-23, en glissement annuel, contre +4,5% au T1-23 suite à l'abandon de la politique « zéro Covid ». De même, l'activité économique en Inde a enregistré une croissance de +7,8% contre +6,1%, portée par l'activité manufacturière. De son côté, la croissance au Brésil est restée stable à +3,4% au T2-23, en glissement annuel, soutenue principalement par la hausse de la consommation des ménages à la faveur d'une inflation maitrisée et des mesures engagées pour la relance économique.

Concernant l'inflation, et après avoir atteint des niveaux record en 2022, son atténuation devrait se poursuivre, tout en restant toutefois à des niveaux bien au-dessus des objectifs des autorités monétaires, notamment dans les économies avancées. Ainsi, l'inflation devrait ralentir de 8% en 2022 à 4,1% en 2023 aux Etats-Unis et de 8,4% à 5,6% respectivement dans la zone euro.

Au niveau des marchés du travail, le taux de chômage a légèrement augmenté aux Etats-Unis à 3,8% en août 2023 contre 3,5% à fin 2022, alors qu'en zone euro il a reculé à 6,4% en août 2023, son plus bas niveau depuis trente ans, contre 6,6% à fin 2022 avec des niveaux différenciés d'un pays à l'autre.

Dans ce contexte et selon les prévisions du FMI du mois d'octobre 2023, la croissance économique mondiale devrait ralentir passant de +3,5% en 2022 à +3% en 2023 puis à +2,9% en 2024, soit bien moins que la moyenne historique de +3,8% sur la période 2000-2019.

Dans les pays avancés, l'activité économique devrait connaître un ralentissement particulièrement marqué, par un taux de croissance chutant de +2,6% en 2022 à +1,5% en 2023 puis à +1,4 en 2024. L'économie américaine devrait pour sa part afficher une croissance plus vigoureuse avec un taux stable à +2,1% en 2023 et +1,5% en 2024. De son côté, la croissance de la zone Euro ralentirait à +0,7% en 2023 et à +1,2% en 2024 contre +3,3% en 2022. Par pays, la croissance reviendrait de +2,5% en 2023 à +1,7% en 2024 en Espagne, se stabiliserait à +0,7% en Italie et s'accélérerait légèrement de +1,0% à +1,3% en France. En revanche, l'activité économique devrait se contracter en Allemagne de -0,5% en 2023 avant de marquer une reprise de +0,9% en 2024.

Concernant les pays émergents et en développement, la croissance devrait rester quasistable à +4% en 2023 et 2024. En Chine, l'activité économique devrait s'accélérer à +5% en 2023 et +4,2% en 2024 contre +3% en 2022. Pour sa part, l'économie indienne devrait croître de +6,3% en 2023 et 2024 contre +7,2% en 2022 alors qu'au Brésil, la croissance devrait atteindre +3,1% en 2023 et +1,5% en 2024 contre +2,9% en 2022.

Situation récente de l'économie nationale

Après avoir enregistrée un net rebond en 2021, l'économie marocaine a confirmé sa résilience en 2022 dans un environnement peu favorable marqué, au niveau international, par le conflit russo-ukrainien et l'assombrissement des perspectives de la croissance mondiale et, au niveau national, par la rareté et l'irrégularité des précipitations.

En effet, la croissance du PIB a ralenti à +1,3% en 2022 après une reprise de +8% un an auparavant. Cette évolution est le résultat principalement de la contraction de la valeur ajoutée agricole de -12,9% suite à une sensible baisse de la production céréalière qui s'est établie à 34 millions de quintaux après 103,2 millions de quintaux en 2021. De son côté, le secteur secondaire s'est contracté de -1,7%, recouvrant, d'une part, un recul des industries extractives (-9,4% contre +7,3%) et, dans une moindre mesure, de la construction (-3,6% contre +4,7%) et de l'électricité et de l'eau (-3,2% contre +7,5%) et, d'autre part, une hausse modérée des industries de transformation (+0,3% contre +7,8%). Par ailleurs, ces contreperformances ont été plus que compensées par la bonne tenue des activités tertiaires, dont la valeur ajoutée a augmenté de +5,4% en 2022 contre +5,8% en 2021, portée notamment par la forte reprise des activités d'hébergement et de restauration (+53,7%).

En 2023, l'évolution de l'économie nationale demeure favorable malgré une conjoncture internationale toujours emprunte de fragilités, soutenue notamment par la détente des prix à l'international, en particulier des produits énergétiques et alimentaires, et par la confirmation de la dynamique du secteur touristique.

Au S1-23, la croissance économique s'est accélérée à +2,9% en moyenne, en glissement annuel, contre +1,3% il y a un an, reflétant un rebond relatif de la valeur ajoutée agricole et un bon comportement des activités tertiaires. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur primaire a affiché une hausse de +6,3% contre -12,4% au S1-22 alors que le secteur secondaire a connu une contraction de sa valeur ajoutée de -2,1% contre -1%, sous l'effet principalement de la baisse des valeurs ajoutées des industries d'extraction (-10,6% contre -6%) et de construction (-3,1% contre -0,9%). De son côté, la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est accrue de +4,9% contre +5,4%, soutenue essentiellement par les activités d'hébergement et de restauration (+42,6% contre +44,7%).

En terme de perspectives, la croissance du PIB attendue en 2023 a été revue à la baisse de -0,6 point par rapport aux prévisions initiales de la LF 2023, pour se situer à +3,4%, suite particulièrement à un abaissement de la prévision de la croissance de la valeur ajoutée agricole de +12,9% à +6,0%. De son côté, et malgré les effets du récent séisme d'Al Haouz, la valeur ajoutée non-agricole devrait retrouver son niveau moyen d'avant crise Covid-19 progressant de +3,1%, impulsée par la dynamique du secteur tertiaire portée par la performance du secteur touristique ainsi que la reprise du secteur secondaire.

1.2. Principales hypothèses macroéconomiques 2024-2026

L'exercice de prévision prend en considération les données provisoires des comptes nationaux pour l'année 2022 et les derniers éléments conjoncturels au niveau national et

international. Les principales hypothèses du cadre macroéconomique se présentent comme suit :

- Un cours moyen du baril de pétrole Brent de 80 dollars en 2024, soit quasiment le même niveau que celui en 2023. En 2025, le cours moyen devrait baisser légèrement à 79 dollars puis à 77 dollars en 2026.
- La parité euro-dollar devrait se maintenir autour de 1,08 en moyenne sur la période 2024-2026.
- Un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 2,9% en 2024 contre 2,7% en 2023. Cet accroissement devrait se poursuivre pour atteindre près de 3,6% en 2025 et 2026.
- Une production céréalière de 75 millions de quintaux sur la période 2024-2026 ;

Tableau 1 : Cadre prévisionnel des principales hypothèses macroéconomiques

	Prévisions	Proj	Projections pour l'année					
	Act 2023	2024	2025	2026				
Taux de croissance	3,4	3,7	3,5	4,0				
- VA agricole	6,0	5,9	4,2	4,8				
- VA non agricole	3,1	3,5	3,6	3,9				
Taux d'inflation	6,0	2,5	2,0	1,9				
Taux de change								
- Parité dollar-dirham	10,1	9,8	9,8	9,8				
- Parité euro-dirham	10,9	10,7	10,7	10,7				
Prix du pétrole \$/baril	80	80	79	77				
Cours du gaz butane	558	500	450	450				
Production céréalière (millions de quintaux)	55,1	75	75	75				

Concernant les prévisions de croissance économique, malgré la détérioration de l'environnement externe, la croissance du PIB devrait s'accélérer à +3,7% en 2024 contre +3,4% en 2023. Cette évolution devrait être soutenue, d'une part, par la progression de la valeur ajoutée agricole à +5,9% à la faveur d'un retour à une année agricole moyenne et, d'autre part, par la poursuite de la dynamique de la valeur ajoutée non agricole à +3,5%, étant donné l'amélioration des perspectives de la croissance de la zone Euro, qui serait accompagnée par une reprise de la demande étrangère adressée au Maroc. Ainsi, les activités sectorielles devraient s'approcher de leurs rythmes tendanciels avec une croissance de +3.0% pour le secteur secondaire et +3.8% pour le secteur tertiaire. Du côté de la demande, la croissance en 2024 serait principalement portée par la consommation intérieure en y contribuant à hauteur de 3 points dont 1,4 point au titre de la consommation des ménages, sous l'effet de la consolidation des revenus des ménages agricoles et non agricoles, la vigueur des transferts des MRE et les mesures de soutien au pouvoir d'achat. La formation brute du capital fixe devrait, quant à elle, contribuer à hauteur de 1,1 point. La poursuite des réformes structurantes de l'économie telles que la généralisation de la protection sociale, le renforcement du capital humain, la réforme du secteur financier et du secteur public, sont à même de créer un effet de redynamisation des secteurs productifs,

tout en augmentant leur capacité à créer de l'emploi et de la valeur ajoutée et à améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

S'agissant de l'inflation, et après avoir atteint son pic de 10,1% en glissement annuel en février 2023, elle s'est inscrite progressivement sur une tendance baissière pour revenir à 4,9% en septembre, en lien avec le reflux des prix des produits alimentaires et manufacturés ainsi que les mesures prises par le gouvernement pour limiter les répercussions de la sécheresse et la propagation des pressions inflationnistes notamment d'origine alimentaire. Ces mesures conjuguées aux trois relèvements du taux directeur effectués par Bank Al-Maghrib, entre septembre 2022 et mars 2023, globalement de 150 points de base pour le porter à 3%, devraient contribuer à ralentir davantage l'inflation en influant également sur la demande globale et en ancrant les anticipations d'inflation des agents économiques. Ainsi, l'inflation devrait s'établir à près de 6% en moyenne annuelle en 2023, contre 6,6% en 2022, avant de revenir à 2,5% en 2024.

A moyen terme, l'activité économique devrait tirer profit de la dynamique enclenchée par les chantiers de réformes structurelles lancés durant les dernières années ainsi que l'effort de reconstruction et de réhabilitation des zones sinistrées suite au tremblement de terre d'Al Haouz. A l'horizon 2026, le taux de croissance du PIB devrait tendre vers 4%, conforté, par la mise en œuvre du Programme d'Aide Sociale et le renforcement de l'efficience de la dépense publique ainsi que la dynamisation du rôle de l'investissement privé en faveur d'une croissance plus forte, durable et plus inclusive.

2. Evolutions récentes des finances publiques

2.1. Réalisations budgétaires en 2022

Le déficit budgétaire a poursuivi sa tendance baissière en 2022 pour se situer à 5,2% du PIB, après 7,1% en 2020 et 5,5% en 2021. Comparativement aux prévisions de la LF 2022, le déficit s'est amélioré de 0,3 point de PIB.

Cette maîtrise du déficit a été assurée grâce à l'amélioration des recettes, tant fiscales que non fiscales, qui a permis de couvrir le coût budgétaire lié notamment aux mesures prises par l'État dans le but de limiter l'impact de l'accélération de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages et sur l'activité des entreprises et de maintenir l'effort d'investissement à un niveau assurant la pérennité des projets et réformes structurelles engagées par le Royaume.

Recettes ordinaires

Les recettes ont affiché, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, une hausse de 48,2 MM.DH ou 18,8% comparativement à l'année 2021.

Les recettes fiscales ont affiché globalement un bon comportement. Se chiffrant à 251,9 MM.DH, ces recettes ont marqué une progression de 37,3 MM.DH ou 17,4%. Ainsi, le taux de réalisation a atteint 113% et ce, en dépit de l'effort important de l'État en matière de remboursements fiscaux, qui ont porté sur un montant total de 19,5 MM.DH, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, contre 14,6 MM.DH en 2021 et 11,4 MM.DH au titre de la prévision de la LF.

Tableau 2: Evolution des recettes en 2022

En Millions de DH	2021 2022		Evo %	olution En valeur	Taux de réalisation
RECETTES ORDINAIRES	256 180	304 362	18,8%	48 182	115,8%
Recettes fiscales	214 565	251 896	17,4%	37 331	113,0%
Impôt sur les sociétés (IS)	44 592	62 434	40%	17 842	121,4%
Impôt sur le revenu (IR)	44 430	48 024	8,1%	3 594	111,6%
Taxe sur la valeur ajoutée	65 101	74 990	15,2%	9 889	111,2%
Intérieure	22 352	20 240	-9,4%	-2 112	83,1%
Importation	42 749	54 750	28,1%	12 001	127,0%
Taxes intérieure de consommation	30 960	31 605	2,1%	645	102,6%
Droits de douane	11 885	13 895	16,9%	2 010	115,5%
Droits d'enregistrement et de timbre	15 829	18 121	14,5%	2 292	121,6%
Recettes non fiscales	37 743	48 666	28,9%	10 923	135,4%
Dont : Recettes en provenance des EEP	10 711	13 146	22,7%	2 435	94,0%
Autres recettes	21 616	35 520	64,3%	13 904	209,4%
Cession de participations de l'Etat	5 416	0	-	-5 416	-

Par nature d'impôt et de taxe, les principales évolutions ayant caractérisé les recettes fiscales se présentent comme suit :

- Progression de l'IS de 17,8 MM.DH (+40%), reflétant principalement une amélioration notable des recettes au titre du complément de régularisation (+6,3 MM.DH ou +111,8%) et des acomptes (+10,5 MM.DH ou +37,7%);
- Hausse de l'IR de 3,6 MM.DH (+8,1%), tirées notamment par les recettes générées par l'IR sur salaires (+2,5 MM.DH) et par l'IR sur les professionnels (+292 M.DH);
- Recul des recettes de la TVA à l'intérieur de 2 MM.DH (-9,4%), sous l'effet principalement de la hausse des remboursements, qui ont atteint 13,8 MM.DH en 2022 contre 10,5 MM.DH l'année précédente;
- Nette progression de la TVA à l'importation de 12 MM.DH (+28%), des droits de douane de 2 MM.DH (+16,9%) et des taxes intérieures de consommation de 645 M.DH (+2%), traduisant essentiellement une accélération des importations et des mises à la consommation à un niveau dépassant celui prévu initialement dans le cadre de la LF 2023;
- Progression des droits d'enregistrement et de timbre de 2,3 MM.DH (+14,5%), en lien notamment avec la hausse des droits d'enregistrement (+1,7 MM.DH), des droits de timbre (+231 M.DH), de la taxe sur les contrats d'assurance (+187 M.DH) et de la TSAV (+166 M.DH).

Pour leur part, les recettes non fiscales, se sont établies à 48,7 MM.DH, enregistrant un accroissement de 10,9 MM.DH (+28,9%) par rapport à 2021 et un taux de réalisation de 135% par rapport aux prévisions de la LF. Ces recettes recouvrent :

- 25,1 MM.DH au titre des « financements innovants » contre 11,9 MM.DH en 2021;
- 13,1 MM.DH au titre des recettes en provenance des établissements et entreprises publics (EEP) contre 10,7 MM.DH. Les principaux contributeurs sont: l'OCP (6,5 MM.DH), l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (4 MM.DH), Maroc télécom (786 M.DH) et Bank Al-Maghrib (738 M.DH);
- 7 MM.DH au titre des « produits divers » des ministères contre 6,8 MM.DH ;
- 2,6 MM.DH au titre des fonds de concours contre 1,5 MM.DH.

Dépenses ordinaires

L'exécution des dépenses ordinaires fait ressortir une augmentation de 36,4 MM.DH (+14,4%) par rapport à 2021 et un taux d'exécution de 110%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges de la compensation (+20,3 MM.DH) et des dépenses au titre des biens et services (+14,7 MM.DH).

En effet, les charges de la compensation ont culminé à 42,1 MM.DH, recouvrant près de 22 MM.DH pour le gaz butane, en lien avec la hausse des cours qui ont atteint une moyenne de 739 \$/T contre 627 \$/T en 2021, 9,3 MM.DH pour la restitution des droits sur l'importation du blé tendre et près de 4,4 MM.DH au titre des subventions accordées aux professionnels du secteur du transport.

Rappelons à ce titre que des ouvertures de crédits budgétaires supplémentaires de 20,5 MM.DH en 2022 ont été opérées par décret à l'effet notamment de contribuer à maintenir la stabilité des prix, à préserver le pouvoir d'achat des ménages et à assurer un approvisionnement suffisant et régulier en produits de première nécessité.

S'agissant des dépenses de biens et services, leur hausse est attribuable à hauteur de 7,3 MM.DH aux dépenses de personnel et de 7,4 MM.DH aux « autres biens et services ». Les intérêts de la dette ont, pour leur part, progressé de 1,5 MM.DH pour se situer à 28,6 MM.DH, traduisant une hausse des intérêts de la dette intérieure de 1,2 MM.DH et, dans une moindre mesure, de ceux afférents à la dette extérieure (+275 M.DH).

Ces évolutions des recettes et des dépenses ordinaires se sont traduites par un solde ordinaire positif de 15,7 MM.DH, contre 4 MM.DH en 2021.

Dépenses d'investissement

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions y afférentes ont atteint 93,8 MM.DH contre 77,8 MM.DH en 2021, soit une hausse de 16 MM.DH ou 20,6%. Comparativement aux prévisions de la LF 2023, ces dépenses ont affiché un taux d'exécution de 120%. Cette évolution s'explique, à hauteur de 7,5 MM.DH, par les mesures prises en faveur de certaines entreprises publiques dont la situation financière a été affectée par la flambée des prix des matières premières.

Tableau 3 : Evolution des dépenses en 2022

- 1000			Evo	lution	Taux de
En Millions de DH	2021	2022	%	En valeur	réalisation
DEPENSES ORDINAIRES	252 200	288 631	14,4%	36 431	110,1%
Personnel	140 456	147 755	5,2%	7 299	100,1%
Autres biens et services	62 798	70 161	11,7%	7 363	101,1%
Intérêts dette	27 106	28 600	5,5%	1 494	101,9%
Compensation	21 840	42 115	92,8%	20 275	247,4%
SOLDE ORDINAIRE	3 979	15 731	295,3%	11 752	
INVESTISSEMENT	77 771	93 809	20,6%	16 038	120,3%

Déficit budgétaire et son financement

Les recettes et les dépenses réalisées, auxquelles s'ajoute un solde excédentaire des comptes spéciaux du Trésor (CST) de 8,6 MM.DH font ressortir un solde budgétaire de -69,5 MM.DH au terme de l'année 2022. Compte tenu d'une atténuation des opérations en instance de 1,6 MM.DH, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un besoin de financement de 71 MM.DH. Ce besoin, augmenté du flux net des placements sur le marché monétaire de 0,5 MM.DH, a été couvert principalement par le recours au marché de la dette intérieure pour un montant net de 19,1 MM.DH, l'utilisation de l'encours disponible auprès de BAM au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) du FMI pour un montant de 21 MM.DH, l'augmentation des dépôts au Trésor de 10,3 MM.DH et la mobilisation de financements extérieurs pour un montant net de 6 MM.DH.

Le flux de l'endettement intérieur recouvre des souscriptions pour un montant de 135,5 MM.DH contre 149,3 MM.DH au titre de l'année 2021, ainsi que des remboursements en principal s'élevant à 113,8 MM.DH contre 102,8 MM.DH. Le flux de l'endettement extérieur, quant à lui, recouvre des tirages de l'ordre de 29,6 MM.DH contre 18,4 MM.DH en 2021, et des amortissements de 23,6 MM.DH contre 10,2 MM.DH.

2.2. Réalisations à fin septembre 2023 et perspectives de clôture pour l'année

Au terme des trois premiers trimestres de l'année 2023, la situation des charges et ressources du Trésor fait ressortir un déficit budgétaire de 32,4 MM.DH contre -11,2 MM.DH à la même période de l'année précédente. Cette évolution recouvre une augmentation des dépenses globales (+23,2 MM.DH) plus importante que celle des recettes (+2 MM.DH).

Recettes ordinaires

Les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, un taux de réalisation de 74,7% par rapport aux prévisions de la LF. Comparativement à fin septembre 2022, ces recettes ont affiché une hausse de 2 MM.DH ou 0,9%.

Les recettes fiscales ont affiché un taux de réalisation de 78,4%. Par rapport à fin septembre 2022, leur progression s'est élevée à 6,7 MM.DH ou 3,5%. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, se sont situés à 9,7 MM.DH contre 10 MM.DH un an auparavant.

L'évolution des recettes fiscales est tirée principalement par les hausses de l'IR (+2,3 MM.DH ou +6,3%), de la TVA à l'intérieur (+2,9 MM.DH ou +16,2%), des droits d'enregistrement et de timbre (+1,6 MM.DH ou +11,9%) et des droits de douane (+1,2 MM.DH ou 11,6%).

Les recettes non fiscales, pour leur part, se sont établies à 30,3 MM.DH, dont notamment 10,4 MM.DH au titre des recettes en provenance des établissements et entreprises publics, 9 MM.DH au titre des « financements innovants » et 8,4 MM.DH pour les recettes diverses des ministères.

Dépenses ordinaires et d'investissement

Les dépenses ordinaires se sont établies à 217 MM.DH, enregistrant un taux de réalisation de 74,5%. Par rapport à fin septembre 2022, ces dépenses ont progressé de 5,7 MM.DH, recouvrant, d'une part, une hausse des dépenses au titre des biens et services (+12,5 MM.DH) et des intérêts de la dette (+2,8 MM.DH) et, d'autre part, une baisse des charges de la compensation (-9,6 MM.DH). L'évolution des charges de la compensation s'explique par le recul de la charge au titre du gaz butane de 4,4 MM.DH, en lien notamment avec la baisse des cours à l'international.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions ont atteint près de 66 MM.DH, affichant un taux de réalisation de 72,4% et une progression de 13,4 MM.DH (+25,4%) comparativement à la même période de l'année 2022.

Déficit budgétaire et son financement

Compte tenu d'un déficit budgétaire de 32,4 MM.DH à fin septembre 2023 et d'une réduction des opérations en instance de 13,4 MM.DH, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un besoin de financement de près de 45,8 MM.DH.

Ce besoin, augmenté des amortissements au titre de la dette pour un montant de 192,6 MM.DH, dont 185,1 MM.DH au titre de la dette intérieure, s'est traduit par un besoin de financement brut de 238,4 MM.DH. Le niveau observé des amortissements au titre de la dette intérieure reflète la concentration des émissions intervenues, à la fin de l'année 2022 et au début de 2023, sur les maturités à court terme, reflétant notamment la préférence des investisseurs pour ces maturités dans un contexte d'anticipation à la hausse des taux d'intérêt.

Les financements mobilisés se sont élevés à près de 265,8 MM.DH, dont 222,7 MM.DH sur le marché intérieur et près de 39,3 MM.DH au titre des tirages extérieurs y compris 25,8 MM.DH mobilisés sur le marché financier international.

L'excédent des ressources mobilisées constitue un matelas pour préparer la couverture des tombées de la dette du Trésor, notamment celles issues des émissions à court terme susvisées, et qui s'inscrit dans le cadre d'une gestion proactive de la dette, dont l'objectif est de réduire le risque de refinancement dans un contexte de volatilité des conditions de financement sur le marché intérieur. L'excédent de trésorerie fait l'objet d'opérations de placement dans le cadre de la gestion active de la trésorerie, afin d'optimiser le coût de financement du Trésor.

Sur la base des résultats enregistrés au terme du mois de septembre et tout en tenant compte du coût budgétaire des mesures déployées pour atténuer les effets des pressions inflationnistes et de la sécheresse, d'une part, et des dispositions prises suite au séisme d'Al Haouz, d'autre part, le déficit budgétaire de clôture pour 2023

devrait être maintenu à 4,5% du PIB et ce, conformément à l'objectif fixé par la LF 2023.

3. Programmation Budgétaire Triennale Globale 2024-2026

3.1. Orientations budgétaires pluriannuelles

La programmation budgétaire triennale 2024-2026 s'inscrit dans la ferme volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des engagements contenus dans son programme pour la période 2021-2026, en phase avec les Hautes Orientations Royales et les recommandations du Nouveau Modèle de Développement, particulièrement en termes de renforcement des fondements de l'État social, de dynamisation de l'économie à travers la promotion de l'investissement et de l'emploi productifs, et de consécration de la bonne gouvernance dans le secteur public.

En outre, et compte tenu d'un contexte international toujours fragile et très incertain, la persistante des pressions inflationnistes, l'accentuation du stress hydrique et des répercussions liées aux changements climatiques ainsi que les effets du tremblement de terre, le Gouvernement continuera à déployer, de manière ciblée et proactive, les mesures urgentes nécessaires destinées au soutien du pouvoir d'achat des ménages, des secteurs touchés et des régions sinistrées, et au renforcement de la résilience de l'économie nationale.

Dans ce cadre, le gouvernement maintiendra l'effort budgétaire nécessaire pour soutenir le développement économique et social du pays, sans pour autant compromettre la soutenabilité des finances publiques à moyen et long termes, notamment en termes de maîtrise du niveau du déficit budgétaire et du poids de la dette.

Afin de concilier entre ces deux objectifs, le gouvernement est déterminé à poursuivre sa politique de gestion optimale des dépenses et de renforcement de la dynamique des ressources, tout en veillant à poursuivre les réformes structurelles et les chantiers stratégiques engagés.

C'est dans ce sens que la rationalisation des dépenses courantes, le redéploiement ciblé des crédits entre les différents postes budgétaires et le suivi rigoureux des performances réalisées pour chaque programme budgétaire constituent à juste titre des directives pour mieux encadrer les dépenses de la PBT 2024-2026. Cette orientation gouvernementale devra être consacrée à travers la priorisation des programmes et des projets à caractère social en cours de réalisation en sus de la consolidation des crédits afférents aux projets d'infrastructure initiés et aux chantiers stratégiques engagés.

En effet, et après la généralisation effective, depuis décembre 2022, de l'assurance maladie obligatoire sur l'ensemble des populations ciblées et l'extrapolation des dépenses y afférentes sur les années à venir, la PBT 2024-2026 acte, principalement, l'entrée en vigueur d'un autre dispositif de la protection sociale, à savoir le Programme d'Aide Sociale Directe dont le démarrage est prévu avant la fin de l'année 2023. De même, les programmations budgétaires sectorielles intègrent la poursuite de la refonte du système national de santé et de la mise en œuvre de la feuille de route de réforme du système éducatif 2022-2026.

En outre, la présente programmation budgétaire prend en considération la priorité accordée par le gouvernement à l'exécution du programme d'urgence de reconstruction et de mise à niveau générale des territoires sinistrés suite au séisme d'Al Haouz qui devra s'étaler sur la période 2024-2028.

La PBT 2024-2026 comporte, de même, la poursuite de la politique intégrée de l'emploi avec la mise en œuvre de la deuxième édition du programme « Awrach » et une évaluation globale du programme « Forsa » pour une conception d'un référentiel en matière d'accompagnement des porteurs de projets.

Cette PBT prévoit, également, la poursuite de la réalisation des différents projets d'infrastructures de l'eau, portuaires et routières conformément aux programmes stratégiques du Royaume, à l'instar du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI 2020-2027), de la stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 et de la stratégie « Génération Green », qui se voient dotés de montants importants afin de hausser la cadence de leur exécution.

Outre celles déjà en vigueur, la PBT 2024-2026 comporte de nouvelles stratégies et programmes sectoriels, dont notamment l'opérationnalisation de l'aide au logement instituée par la LF 2023 ainsi que la réforme progressive du régime de la compensation.

Sur le plan de mobilisation des ressources, la PBT 2024-2026 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre progressive de la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale qui vise à renforcer le rôle de la fiscalité en tant que levier de financement des politiques publiques, de stimulation de la croissance et d'accompagnement de l'économie nationale. Dans ce cadre, le PLF 2024 donne la priorité à la réforme de la TVA, selon la même démarche progressive adoptée pour les mesures introduites dans les lois de finances 2022 et 2023 concernant l'IR et l'IS et ce, afin d'assurer la visibilité et la stabilité du système fiscal à l'horizon 2026.

À cela s'ajoute la mobilisation des financements innovants, le recours aux partenariats public-privé (PPP) et la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion du portefeuille public, notamment à travers la mise en œuvre progressive des dispositions de la loi-cadre relative à la réforme des EEP.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée au renforcement du cadre de gestion des finances publiques à travers l'amendement de la loi organique relative à la loi de finances (LOF) dans le but de renforcer le rôle du Parlement dans le contrôle et le maintien de l'équilibre des finances publiques, en particulier à travers l'introduction d'une règle budgétaire se basant sur un ancrage de la dette à moyen terme et l'extension du champ de la LOF aux établissements publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État.

3.2. Programmation Budgétaire des recettes

Tableau 4 : Programmation Budgétaire Triennale Globale des recettes (en M.DH)

	LF Année 2023	PLF Année 2024	Projections Année 2025	Projections Année 2026
RECETTES ORDINAIRES (Budget général)	309 421	336 049	353172	369 846
Recettes fiscales (1)	255 273	270 797	286 351	303 813
- Impôts directs	113 165	116 942	125 112	132 470
Impôt sur les Sociétés	60 914	59 918	64 366	68 155
Impôt sur le Revenu	47 931	52 739	56 215	59 523
Majorations et autres impôts	4 320	4 286	4 531	4 792
- Impôts indirects	111 143	118 851	123 997	131 923
Taxe sur la Valeur Ajoutée	79 330	86 911	90 412	96 361
TVA intérieure	25 113	29 403	30 904	33 351
TVA à l'importation	54 217	57 508	59 508	63 010
Taxe Intérieure de Consommation	31 813	31 940	33 585	35 562
Droits de douane	15 019	15 728	17 677	18 704
Droit d'importation	14 821	15 495	17 445	18 472
Autres	198	233	233	233
Droits d'Enregistrement et de Timbre	15 947	19 276	19 564	20 716
Recettes non fiscales	54 148	65 253	66 822	66 033
Recettes en provenance des EEPs	19 464	19 480	18 762	19 073
Autres Recettes	29 684	40 773	43 060	41 960
Cession des participations de l'Etat	5 000	5 000	5 000	5 000

^{1/} Sur une base nette des remboursements fiscaux et des transferts aux collectivités territoriales.

L'évolution des recettes ordinaires au titre de la période 2024-2026 traduit une amélioration des recettes aussi bien fiscales, domestiques et douanières, que non fiscales, avec une augmentation de 6,6% en 2024 par rapport aux prévisions actualisées de 2023, de 5,1% en 2025 et 4,7% en 2026.

3.2.1. Recettes fiscales

Les prévisions des recettes fiscales pour la période 2024-2026 tablent sur une progression annuelle moyenne de **5,9%**, avec un taux de **4,2%** en 2024, **5,7%** en 2025 et **6,1**% en 2026.

Ces prévisions se basent sur les hypothèses du cadre macroéconomique et les spécificités intrinsèques des différents postes de recettes à prévoir. Ils tiennent compte également des évènements exceptionnels constatés ou à venir et des impacts budgétaires des mesures introduites conformément aux objectifs fondamentaux de la loi-cadre portant réforme fiscale.

Au niveau de la fiscalité domestique, ces prévisions tablent sur une évolution annuelle moyenne de 6,1%, avec un taux de 5,0% en 2024 par rapport aux prévisions actualisées de 2023, 6,0% en 2025 et 6,2% en 2026.

Dans ce cadre, le PLF 2024 met l'accent sur la réforme de la TVA, selon une démarche progressive étalée sur la période 2024-2026, afin d'assurer la visibilité et la stabilité du système fiscal. Il est à rappeler que la loi-cadre portant réforme fiscale a consacré le principe de la neutralité de la TVA, sous réserve du maintien de l'exonération des produits de base, comme objectif fondamental devant guider cette réforme. Cette consécration doit être assurée à travers 1) l'élargissement du champ d'application de la TVA et la réduction du nombre de taux et 2) la généralisation du droit au remboursement.

C'est dans ce sens que le PLF 2024 prévoit un ensemble de mesures dont la mise en œuvre s'étale sur la période 2024-2026 et vise les objectifs suivants :

- Soutien du pouvoir d'achat des ménages et atténuation de l'impact de l'inflation à travers la généralisation de l'exonération de la TVA aux produits de base de large consommation : médicaments, fournitures scolaires, beurre dérivé du lait d'origine animale, conserves de sardines, lait en poudre et savon de ménage.
- Neutralité fiscale et atténuation des situations de butoir pour les entreprises à travers la convergence progressive vers deux taux normaux (10% et 20%). Il est à rappeler que les taux en vigueur actuellement sont 7%,10%,14% et 20%.
- Equité fiscale à travers des mesures pour faciliter l'intégration du secteur informel et rationaliser les dépenses fiscales ainsi que des mesures de clarification et d'harmonisation des règles d'assiette en matière de TVA.

L'impact prévu de cette réforme ainsi proposée dans le PLF 2024 se présente comme suit :

Tableau 5 : Impact des mesures de réforme de la TVA (en M.DH)

	PLF 2024	Projections 2025	Projections 2026	Impact global
Impact total (1)	+174	+405	+514	+1 092

^{1/} il s'agit de l'impact pour la TVA intérieure.

S'agissant des **recettes douanières**, elles devraient progresser de **2,9**% en 2024 par rapport aux prévisions actualisées de 2023, **5,3**% en 2025 et **5,9**% **en** 2026.

Les principales mesures douanières proposées dans le cadre du PLF 2024 se présentent comme suit :

- Baisse du droit d'importation de 40% à 30% sur l'ensemble des produits soumis à 40% dans le tarif des droits de douane ;
- Augmentation du droit d'importation de 2,5% à 30% sur le thé en emballage d'un poids compris entre 3kg et 20kg afin de lutter contre les pratiques frauduleuses du droit d'importation de 2,5% à 30% pour les téléphones d'usagers et les appareils électriques;
- Augmentation de la TIC sur les boissons alcoolisées, conjuguée à la troisième phase de la hausse de la TIC découlant de la réforme de la fiscalité sur les tabacs.

L'impact global prévu de ces mesures est évalué à 2,4 MM.DH.

3.2.2. Recettes non fiscales

Les projections des recettes en provenance des EEP au titre des années 2024, 2025 et 2026 s'élèvent, respectivement, à 19,5 MM.DH, 18,8 MM.DH et 19,1 MM.DH et sont établies sur la base des réalisations de 2022, des prévisions de clôture de 2023 et des projections des situations financières des EEP concernés.

Ces projections tiennent compte de la mise en œuvre des dispositions contenues dans la loi-cadre relative à la réforme des EEP visant à renforcer le rôle de l'Etat actionnaire et à rationaliser la gestion du portefeuille public en mettant l'accent sur sa performance, à travers notamment l'opérationnalisation de « l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics ».

Concernant les financements innovants, le recours à ces mécanismes devra se poursuivre afin d'assurer les ressources supplémentaires nécessaires au maintien de l'effort d'investissement de l'Etat. Les recettes à ce titre devraient ainsi se renforcer et sont prévues à 35 MM.DH par an sur la période 2024-2026.

S'agissant des recettes au titre des cessions des participations de l'Etat, elles sont évaluées à 5 MM.DH par an sur la période 2024-2026.

3.3. Programmation Budgétaire des dépenses

3.3.1. Volume global des dépenses du budget général

Le montant total des crédits programmés au titre de la PBT 2024-2026 est de l'ordre de 425,1 MM.DH en 2024, 436,2 MM.DH en 2025 et 446 MM.DH en 2026, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,4% entre 2024 et 2026 comme illustré sur le tableau suivant :

Tableau 6 : Programmation Budgétaire Triennale Globale des dépenses du budget général (en M.DH)

	LF Année 2023	PLF Année 2024	Projections Année 2025	Projections Année 2026
DEPENSES (BUDGET GENERAL)	397 485	425 139	436 223	445 994
Dépenses de fonctionnement (1)	261 492	269 802	276 062	286 777
Dépenses de personnel	155 750	161 623	167 603	173 061
Matériel et dépenses diverses	64 867	71 158	74 102	77 623
Charges communes	38 674	34 820	32 157	33 093
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	2 200	2 200	2 200	3 000
Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique (2)	29 966	37 229	40 811	42 066
Dépenses d'investissement (3)	106 027	118 108	119 351	117 151

^{1/} Non compris les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

^{2/} Nettes des recettes en atténuation des dépenses de la dette.

^{3/} Crédits de paiement (CP).

L'augmentation des dépenses du budget général reflète une évolution similaire des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2026 qui affichent une augmentation moyenne annuelle de 3,1%, contre une quasi-stabilité des dépenses d'investissement pour la même période.

Dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel :

Les prévisions en matière de dépenses de personnel prennent en considération les dépenses permanentes à caractère structurel, les différents avancements et promotions, les départs à la retraite et l'impact financier qui découle des accords conclus dans le cadre du dialogue social. Ces projections tiennent compte du potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir les besoins aux niveaux territorial et sectoriel.

La structure des dépenses de personnel issue des travaux de la PBT 2024-2026 se présente comme suit :

Tableau 7: Programmation Budgétaire Triennale des dépenses de personnel (en M.DH)

	PLF 2024	Projections 2025	Projections 2026
Traitements, salaires et indemnités permanentes - y compris les avancements et promotions et les nouvelles créations de postes(*)	132 391	138 163	143 094
Cotisations sociales de l'Etat (*)	21 486	22 438	23 331
Autres dépenses de personnel	7 746	7 001	6 636
Dépenses de personnel	161 623	167 603	173 061

^(*) Y compris l'impact des mesures découlant du dialogue social.

Il est prévu que le chapitre de personnel passe d'un montant de 161,6 MM.DH en 2024, à 167,6 MM.DH en 2025, puis à 173,1 MM.DH en 2026, soit une augmentation moyenne annuelle de 3,5% entre 2024 et 2026.

Cette augmentation est due, en premier degré, aux salaires et indemnités permanentes qui devraient augmenter selon une cadence annuelle moyenne de 4%, sous l'effet des promotions et avancements de grade, des nouvelles créations de postes budgétaires ainsi que des mesures découlant du dialogue social.

En conséquence, les principales charges sociales, en l'occurrence les cotisations aux régimes de retraites et aux organismes de prévoyance sociale, devraient connaître une évolution similaire avec une augmentation annuelle moyenne de 4,2% entre 2024 et 2026.

- Dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD) :

Les orientations retenues en matière des dépenses de MDD consistent à maintenir une gestion efficiente de l'administration publique. Cela se traduit par la rationalisation des dépenses relatives aux redevances de télécommunication, aux études, aux indemnités de déplacement et à l'organisation des cérémonies, ainsi que la priorisation de l'apurement des arriérés de l'eau et de l'électricité, et des autres dépenses nécessaires pour maintenir le bon fonctionnement des services publics, y compris les subventions allouées aux EEP.

Ces dépenses font globalement l'objet d'un suivi rigoureux dans l'objectif de les limiter au strict minimum; les augmentations prévues à ce titre sont dues essentiellement à la consolidation de l'effort budgétaire de l'Etat pour renforcer les prestations offertes aux

citoyens. Les dépenses de MDD devraient suivre une évolution haussière d'une moyenne annuelle de 4,4% entre 2024 et 2026Cette évolution résulte, notamment, de l'augmentation des subventions et transferts en relation avec le renforcement des capacités financières des secteurs sociaux, en l'occurrence les secteurs de l'éducation, de l'enseignement et formation et de la santé et ce, en lien avec la mise en œuvre des stratégies les concernant ainsi que les réformes en cours, notamment :

- La mise en œuvre de la nouvelle feuille de route de l'éducation nationale, dont l'un des principaux axes concerne le renforcement de l'encadrement pédagogique ;
- La réforme de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, avec principalement la révision du système des études doctorales et l'opérationnalisation des nouvelles cités des métiers et des compétences;
- Le renforcement du système national de santé, avec l'entrée en service des nouvelles structures hospitalières et le renforcement des capacités de celles existantes.

- Charges communes - Fonctionnement

Les crédits du chapitre des charges communes – fonctionnement inscrits dans la PBT 2024-2026, sont marqués par la prédominance des dépenses à caractère social, notamment celles afférentes à la couverture de la charge de compensation et à l'accompagnement des réformes en cours. Ces réformes portent, particulièrement, sur les efforts de renouvellement du parc de transport urbain et interurbain, le soutien au transport scolaire ainsi que certaines dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Les prévisions de ce chapitre comportent également une partie des crédits destinés au financement de la protection sociale.

Le tableau ci-après fait ressortir, par grandes masses, les crédits de fonctionnement au titre du budget des Charges Communes dans le cadre de la PBT 2024-2026 :

Tableau 8 : Programmation Budgétaire Triennale des charges communes-fonctionnement (en M.DH)

	PLF 2024	Projections 2025	Projections 2026
Couverture de la charge de compensation et prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement	16 957	11 497	7 832
Couverture de certaines dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR)	5 300	5 900	6 431
Autre dépenses liées, essentiellement, à l'appui aux politiques sociales, aux actions de coopération internationale et à d'autres institutions	12 563	14 760	18 830
Dont : Versements au profit du CAS : Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale	4 375	8 277	12 301
Charges communes – fonctionnement	34 820	32 157	33 093

- Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique

En 2024, les charges en intérêts de la dette devraient augmenter de 5,4 MM.DH ou 17,1% par rapport aux prévisions actualisées au titre de 2023.

Cette évolution, qui concerne aussi bien la dette intérieure (+3,1 MM.DH) qu'extérieure (+2,3 MM.DH), est due principalement à l'augmentation à la fois de l'encours de la dette et de son coût liée à la hausse des taux d'intérêt sur le marché domestique et à l'international suite aux resserrements monétaires consécutifs ayant été opérés par la FED et la BCE.

En 2025 et 2026, cette augmentation des charges en intérêts devrait se ralentir pour se limiter respectivement à +3,6 MM.DH ou +9,6% et +1,3 MM.DH ou +3,1%.

Dépenses d'investissement (CP)

La structure des dépenses d'investissement (CP), issue de la PBT 2024-2026 se présente comme suit :

Tableau 9 : Programmation Budgétaire Triennale des dépenses d'investissement du budget général (en M.DH)

	PLF 2024	Projections 2025	Projections 2026
Ministères	81 696	86 051	84 663
Charges communes-Investissement	36 412	33 300	32 488
Dépenses d'investissement	118 108	119 351	117 151

Investissement hors charges communes

La programmation des dépense d'investissement au titre de 2024-2026 s'appuie sur les actions des stratégies arrêtées pour les secteurs qui touchent les questions sociales et le capital humain (secteurs sociaux), qui boostent la croissance et contribuent à la création d'emplois (secteurs productifs, y compris l'agriculture et l'industrie, et des infrastructures) ainsi que ceux qui exercent les missions régaliennes de l'Etat (secteurs administratifs et sécuritaires). Ainsi, l'évolution de ces dépenses sur la période 2024-2025 s'explique par :

- La volonté du gouvernement d'accélérer, durant 2024 et 2025, l'effort d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance et/ou comportant des besoins urgents en lien avec les problématiques que connaît le Royaume ces dernières années afin de hausser la cadence de réalisation des projets en cours de mise en œuvre, notamment aux secteurs de l'eau, de l'agriculture et des infrastructures;
- La poursuite de la mise à niveau des secteurs de base, tirée principalement par le chantier Royal de généralisation de la protection sociale avec ses implications en termes d'investissement dans le cadre de la refonte du système national de santé pour accompagner la généralisation de l'AMO;
- Le renforcement des capacités des secteurs sociaux, notamment à travers l'élargissement des offres scolaire, universitaire et de soins, avec la réalisation de nouvelles infrastructures préscolaires, scolaires, universitaires et hospitalières ;
- Le lancement des nouveaux projets et dispositifs qui s'inscrivent dans les différentes stratégies sectorielles, telles que les nouvelles politiques de l'habitat et du tourisme, et la consolidation des crédits objet des engagements antérieurs, notamment pour les projets de l'eau potable et d'irrigation et les projets agricoles inscrits dans la stratégie « Génération Green »;
- Les transferts (au profit des CST, SEGMA¹ et EEP) ; et
- Les frais d'expropriation et les exécutions judiciaires y afférentes.

Par ailleurs, et parallèlement aux efforts consentis pour rationaliser les dépenses de fonctionnement, l'Etat priorise les projets d'investissement structurants créateurs de valeur ajoutée ou ayant un effet sur l'amélioration de la situation économique et sociale des citoyens, tout en sursoyant aux projets de construction et d'équipement des sièges ou bâtiments administratifs qui ne présentent pas d'urgence justifiée.

-

¹ Services de l'Etat gérés de manière autonome.

Charges communes - investissement

S'agissant des charges communes, et qui portent majoritairement sur des transferts aux CST et aux EEP, il est prévu qu'elles passent de 36,4 MM.DH en 2024 à 33,3 MM.DH en 2025, puis à 32,5 MM.DH.

Les transferts programmés bénéficiant aux CST correspondent au financement de certains projets et programmes exécutés dans le cadre des CST, à la contribution du budget de l'Etat au financement de la protection sociale, à l'exécution de certains projets ayant un caractère transversal nécessitant la budgétisation d'une contribution financière au niveau de ce chapitre.

S'agissant des transferts au profit des EEP, ils concernent, principalement, des opérations afférentes à des apports en capital, à des avances en compte courant d'associés au profit des sociétés d'Etat et à des fonds de dotation et subventions aux établissements publics.

Il s'agit, également, des dépenses liées à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration de certains établissements publics et à l'apurement de leurs dettes. A cela s'ajoute les dépenses en relation avec le système de garantie et de financement gérés par la SNGFE² (ex-CCG).

3.3.2. Principales mesures introduites par la PBT 2024-2026

Afin d'inscrire les programmes budgétaires arrêtés à moyen terme dans une trajectoire transparente des finances publiques à même d'améliorer l'articulation entre les processus de PBT et de préparation de la LF, les prévisions pour la période 2024-2026 s'appuient sur la PBT 2023-2025, tout en apportant les ajustements nécessaires et les nouvelles dispositions budgétaires.

_

² Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise

Ainsi, la PBT pour la période 2024-2026 tient compte des mesures nouvelles décidées par le Gouvernement et qui peuvent être résumées comme suit :

Tableau 10 : Mesures budgétaires

Composante	Mesures introduites
Mesures urgentes relative au séisme d'Al Haouz	Prise en considération de certains aspects liés à l'exécution du programme d'urgence de reconstruction et de mise à niveau générale des territoires sinistrés suite au séisme d'Al Haouz
Dépenses de personnel	Budgétisation des augmentations résultant du dialogue social et des différentes promotions
Accompagnement des EEP	Programmation des dotations en capital au profit de certains établissements et entreprises publics
Secteurs sociaux	 Déploiement de l'aide au logement pour les années 2024 et suivantes, compte tenu des perspectives arrêtées pour les autres programmes de soutien de l'habitat toujours en vigueur (notamment les programmes de logements sociaux); Actualisation du rythme d'exécution des projets d'envergure engagés par le ministère de la santé (notamment la construction et l'équipement de nouveaux CHU et le déploiement du nouveau système d'information) et le ministère chargé de la formation professionnelle (notamment les CMC); Budgétisation des contributions du BGE au financement de la protection sociale dans le cadre des charges communes.
Productifs	 - Accélération de mise en œuvre du PNAEPI dans sa dimension d'irrigation et renforcement de la stratégie Génération Green; - Ajustement du budget alloué à la feuille de route du tourisme au titre de la période 2024-2026, compte tenu des crédits additionnels alloués à ce département durant l'année 2023; - Mise en œuvre des programmes d'appui à la compétitivité des entreprises et de renforcement des infrastructures industrielles, objets de conventions signées.
Secteurs d'infrastructure	 Mise à jour des prévisions pour acter l'accélération de mise en œuvre du PNAEPI; Ajustement de la programmation budgétaire des stratégies routière, portuaire et ferroviaire à la lumière des nouveautés que connaît le secteur des transports.

3.4. Situation prévisionnelle des Charges et Ressources du Trésor

Tableau 11 : Situation des charges et ressources du Trésor

	Réalisations 2022	LF 2023 actualisée	PLF 2024	Projections 2025	Projections 2026
1- RECETTES ORDINAIRES	304 362	318 478	339 499	356 622	373 296
1- RECETTES ORDINAIRES hors Cession des participations de l'Etat	304 362	318 478	334 499	351 622	368 296
1.1- Recettes fiscales (3)	251 896	259 917	270 797	286 351	303 813
Impôts directs	113 285	112 948	116 942	125 112	132 470
Impôts indirects	106 595	113 018	118 851	123 997	131 923
Droits de douane	13 895	15 624	15 728	17 677	18 704
Enregistrement et timbre	18 121	18 327	19 276	19 564	20 716
1.2- Recettes non fiscales	48 666	55 261	65 253	66 822	66 033
Recettes en provenance des EEP	13 146	20 167	19 480	18 762	19 073
Autres recettes	35 520	35 095	40 773	43 060	41 960
Cession des participations de l'Etat	0	0	5 000	5 000	5 000
1-3- Recettes de certains CST	3 800	3 300	3 450	3 450	3 450
2- DEPENSES TOTALES	373 814	384 536	401 462	414 236	424 556
2- DEPENSES ORDINAIRES	288 631	296 836	307 031	316 873	328 843
2.1- Biens et services	217 916	235 347	252 845	264 565	278 945
Personnel	147 755	153 902	161 623	167 603	173 061
Autres biens et services	70 161	81 445	91 221	96 962	105 884
2.2- Intérêts de la dette	28 600	31 783	37 229	40 811	42 066
Intérieure	23 628	23 856	26 975	29 640	30 267
Extérieure	4 972	7 927	10 254	11 171	11 799
2.3- Compensation	42 115	29 706	16 957	11 497	7 832
SOLDE ORDINAIRE	15 731	21 642	32 469	39 750	44 453
3- INVESTISSEMENT (4)	93 809	103 700	100 431	101 363	99 713
4- Solde des comptes spéciaux du Trésor	8 626	16 000	6 000	4 000	4 000
DEFICIT	-69 452	-66 058	-61 962	-57 613	-51 260
Déficit /PIB	-5,2%	-4,5%	-4,0%	-3,5%	-3,0%
Déficit /PIB hors cession des participations de l'Etat	-5,2%	-4,5%	-4,3%	-3,8%	-3,3%
Dette / PIB	71,6%	70,9%	70,3%	69,6%	68,5%

Tenant compte des perspectives du cadre macroéconomique et des hypothèses retenues pour établir la programmation budgétaire sur la période 2024-2026, le gouvernement est déterminé à poursuivre le processus entamé de consolidation budgétaire avec un déficit budgétaire cible de 4% en 2024, 3,5% en 2025 puis 3% en 2026, permettant ainsi d'inscrire définitivement la dette du Trésor sur une trajectoire baissière passant de 71,6% du PIB à fin 2022 à 68,5% en 2026, dans la perspective de la réduire davantage à près de 65% PIB à l'horizon 2030.

_

³ Recettes nettes des remboursements fiscaux et des transferts aux Collectivités territoriales.

⁴ En termes d'émissions.

Cette consolidation budgétaire est fondée sur une progression des recettes fiscales de 5,3% en moyenne annuelle entre 2023 et 2026.

Les recettes non fiscales, quant à elles, devraient augmenter de 6,4% en moyenne. Ces recettes intègrent la poursuite de la mobilisation des ressources au titre des mécanismes de financement innovants pour un montant de 35 MM.DH /an sur la période 2024-2026.

Du côté des dépenses, la PBT 2024-2026 table sur une maitrise de leur évolution, avec un taux de croissance annuel moyen ne dépassant pas les 3,3%. Cette maitrise des dépenses s'appuie sur une réduction du poids des charges de personnel de 10,6% du PIB en 2023 à 10% du PIB en 2026, ainsi qu'une optimisation des émissions au titre des dépenses d'investissement les ramenant à près de 6% du PIB à l'horizon 2026 soutenue par un recours plus prononcé au levier du Partenariat Public Privé (PPP).

Cette maitrise des dépenses publiques est portée également par un effort structurel au niveau des dépenses de fonctionnement, autres que les salaires, qui devraient être maintenues à 6% du PIB sur la période 2024-2026. La programmation triennale de ces dépenses intègre le redéploiement progressif des ressources affectées actuellement au financement des différents programmes sociaux (RAMED, Tayssir,...) et à la charge de la compensation en faveur du déploiement du chantier de la généralisation de la protection sociale dans le cadre non contributif.

S'agissant des charges en intérêts de la dette, et en dépit de la hausse prévue, leur niveau devrait rester maîtrisé autour de 2,4% du PIB.

3.5. Révisions par rapport à la programmation précédente

Le cadre macroéconomique qui sous-tend la PBT 2024-2026 se base sur une croissance économique de 3,4% en 2023, 3,7% en 2024 et 3,5% en 2025, alors que la PBT 2023-2025 projetée une année auparavant, dans le cadre de la préparation du PLF 2023, était fondée sur des taux croissance de 4%, 3,7% et 3,9% respectivement.

Concernant l'année 2023, la prévision de croissance a été révisée à la baisse de 0,6 point à 3,4%. Cette révision est due notamment à la réalisation d'une campagne agricole en deçà des attentes avec une production céréalière de 55 M.Qx contre une hypothèse initiale de 75 M.Qx au titre des prévisions de la LF 2023.

S'agissant de l'année 2024, le taux de croissance prévu a été maintenu au même niveau à 3,7%, recouvrant toutefois une révision à la hausse de la valeur ajoutée agricole de 4,0% à 5,9% et une révision à la baisse de la valeur ajoutée non agricole de 3,8% à 3,5%. Notons que la demande étrangère adressée au Maroc, hors phosphates et dérivés, a été révisée à la baisse de 4,5% à 2,9%, dans un contexte de persistance des incertitudes qui caractérisent l'économie mondiale.

Concernant l'année 2025, la croissance a été révisée à la baisse de 3,9% à 3,5%, liée principalement à une légère révision à la baisse de la valeur ajoutée agricole, tandis que la valeur ajoutée non agricole a été révisée à la hausse de 3,8% à 3,9%.

Tableau 12 : Comparaisons des principaux agrégats par rapport à la PBT 2023-2025

		2023 2024 2025			2024				
	LF	Act	Ecart	PBT 23-25	PBT 24-26	Ecart	PBT 23-25	PBT 24-26	Ecart
Taux de croissance	4%	3,4%	-0,6 pt	3,7%	3,7%	0	3,9%	3,5%	-0,4 pt
Taux d'inflation	2,0%	6,0%	+4,0 pt	2,0%	2,5%	+0,5 pt	2,0%	2,0%	-
Recettes ordinaires (en % du PIB)	21,7%	21,9%	0,3 pt	21,8%	22,0%	0,2 pt	21,6%	21,9%	0,2 pt
Dépenses globales (en % du PIB)	26,2%	26,5%	0,3 pt	25,8%	26,0%	0,2 pt	25,1%	25,4%	0,3 pt
Solde budgétaire (en % du PIB)	-4,5%	-4,5%	-	-4,0%	4,0%	-	-3,5%	-3,5%	-
Dette du Trésor (en % du PIB)	69,5%	70,9%	+1,4 pt	69,9%	70,3%	+0,4 pt	69,5%	69,6%	+0,1 pt

En ce qui concerne la trajectoire du déficit budgétaire, elle reste globalement conforme à celle ciblée dans le cadre de la PBT 2023-2025 et ce, bien que la structure des dépenses et des recettes ait été influencée par les évolutions de la conjoncture économique nationale et internationale et les répercussions du séisme d'Al Haouz. Ainsi, le déficit budgétaire de clôture de l'année budgétaire 2023 est prévu à 4,5% du PIB et les niveaux cibles pour 2024 et 2025 sont maintenus à 4% et 3,5%, respectivement.

Concernant l'année 2023, les recettes ordinaires devraient enregistrer une plus-value de 3,5 MM.DH par rapport aux prévisions de la LF.

Cet écart s'explique notamment par l'amélioration attendue des recettes fiscales domestiques et douanières pour 3,5 MM.DH et 1,1 MM.DH, respectivement, et ce sur la base des réalisations observées à fin septembre, des perspectives d'évolution pour les mois restants de l'année et de l'impact prévisible de certaines mesures fiscales.

Les recettes non fiscales ont été, par contre, révisées légèrement à la baisse pour 1,1 MM.DH, sous l'effet combiné du report à 2024 des recettes relatives aux cessions de participations de l'Etat (-5 MM.DH) et de l'amélioration des autres recettes non fiscales (+3,8 MM.DH).

Du côté des dépenses, elles ont été révisées à la hausse pour 17,9 MM.DH, en raison, principalement, de l'ouverture de crédits supplémentaires de 10 MM.DH décidé par le gouvernement dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets de l'inflation sur les entreprises et les ménages.

Le déficit budgétaire pour 2023 tient compte également d'un solde excédentaire des comptes spéciaux du Trésor plus important que prévu qui s'explique en particulier par l'excédent attendu du « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc ».

En 2024-2025, les recettes ordinaires ont été améliorées de 0,2 point du PIB en moyenne par rapport à la programmation précédente attribuable notamment aux révisions à la hausse des prévisions des recettes fiscales.

L'écart provient également des recettes non fiscales dont la programmation table sur des recettes additionnelles à mobiliser dans le cadre de la gestion active du patrimoine immobilier de l'Etat alors que les produits en provenance des EEP sont revus à la baisse tenant compte de l'évolution défavorable de certains secteurs qui ont été impactés par le recul de la demande, de la baisse des prix ou de l'augmentation de leurs programmes d'investissement. Quant aux recettes de cessions de participations de l'Etat, elles ont été maintenues à 5 MM.DH en 2024 et 2025.

Du côté des dépenses, compte tenu de l'aspect glissant de la PBT, les projections des dépenses de l'Etat peuvent connaitre des évolutions sous l'effet d'éléments nouveaux retenus pour la programmation tels que :

- L'actualisation des prévisions pour tenir compte du changement d'hypothèses, notamment celles dépendant de facteurs exogènes;
- L'ajustement des prévisions à la lumière des résultats et des aléas liés à l'exécution des dépenses au titre de l'année 2023 ;
- L'apparition de nouveaux éléments et facteurs impliquant la programmation de nouvelles dépenses et l'actualisation des données financières.

Ainsi, l'élaboration de la PBT 2024-2026 a débouché sur une augmentation des prévisions des dépenses globales de l'Etat au titre de 2024 et 2025, de l'ordre de 0,2 et 0,3 point du PIB, respectivement. Cette révision recouvre une revue à la hausse des prévisions des dépenses d'investissement et une réduction de celles des dépenses ordinaires.

Les dépenses de biens et services sont revues à la baisse recouvrant l'effet des nouveaux accords sociaux conclus avec les différents corps syndicaux, les changements qu'ont connus les déterminants sous tendant le financement du chantier de la protection sociale, le réajustement des prévisions initiales compte tenu des résultats d'exécution de l'année 2022 et prévus pour l'exercice 2023 et des nouvelles mesures introduites dans le cadre de la PBT 2024-2026.

S'agissant des intérêts de la dette, leur révision à la hausse s'explique essentiellement par l'importante hausse des niveaux de taux sur les marchés domestique et international, induisant un refinancement de la dette à des niveaux de taux plus élevés.

Concernant l'augmentation des prévisions au titre des charges de la compensation, elle est attribuable à la prise en charge du nouveau scénario de la réforme adoptant un rythme progressif et différent du scénario retenu dans le cadre de la PBT 2023-2025.

Quant à la révision de la programmation des dépenses d'investissement pour 2024 et 2025, elle s'explique par les considérations qui ont présidé à la préparation de la PBT 2024-2026, notamment :

- L'accélération de mise en œuvre de quelques politiques sectorielles telles que l'adduction en eau potable et d'irrigation et la réalisation des infrastructures routières, sanitaires...;
- La révision du rythme de déploiement de l'aide au logement pour les années 2024 et suivantes;
- La programmation du lancement de politiques publiques afférentes à certains départements dont notamment le tourisme, l'industrie et l'investissement;
- L'augmentation des transferts au titre de l'augmentation de capital de certains EEP, afférents à des opérations ponctuelles objet de conventions conclues ;
- L'actualisation des transferts relatifs aux opérations d'appui au secteur de l'Eau et la gestion du stress hydrique, parallèlement à la mise à jour des programmes concernés.

4. Risques budgétaires

Cette section est un premier exercice de présentation des principaux risques budgétaires, dont la matérialisation pourrait entrainer une déviation par rapport aux trajectoires cibles du déficit et de la dette, ainsi que des mesures mises en place pour les atténuer. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts menés par le Maroc pour renforcer davantage la transparence et la crédibilité de la politique budgétaire.

4.1. Risques macroéconomiques

Les projections du cadre macroéconomique qui sous-tend la PBT 2024-2026 restent soumises à des risques, d'ordre aussi bien interne qu'externe, susceptibles d'affecter, à travers divers canaux, les trajectoires du déficit budgétaire et de la dette.

Sur la base d'une analyse rétrospective des principaux facteurs ayant impacté l'économie marocaine, trois principaux risques ont été identifiés, à savoir : le risque climatique, celui lié à la volatilité des prix des matières premières et énergétiques et le risque lié à un ralentissement brutal ou à une récession de la zone Euro.

4.1.1. Description des risques

Risques climatiques

Le Maroc est particulièrement exposé aux risques liés aux changements climatiques, principalement les sécheresses consécutives et le stress hydrique, induisant des effets négatifs sur la production agricole et le pouvoir d'achat des ménages et, par conséquent, sur la demande intérieure. Ainsi, la survenue d'une nouvelle sécheresse pourrait avoir un impact négatif important sur l'économie nationale qui reste fortement dépendante du secteur agricole (en termes d'emploi, d'exportations,...).

Risques liés à la volatilité des prix des matières premières et énergétiques

Le Maroc est un importateur net de produits énergétiques et demeure fortement dépendant des importations des produits céréaliers dont notamment le blé. Ainsi, une volatilité accrue des prix de ces produits pourrait accroître l'incertitude et affecter les entreprises et les ménages, en entrainant notamment une hausse plus importante de l'inflation. Les politiques de resserrement monétaire et de durcissement des conditions financières qui en résulteraient, pénaliseraient également la production et réduiraient les investissements, ce qui pourrait freiner la croissance. En effet, en cas de poursuite des tensions géopolitiques actuelles, les perturbations sur le marché mondial des approvisionnements de l'énergie et des produits alimentaires, qui en résulteraient, se traduiraient par des hausses importantes des prix de ces produits et pourraient impacter les hypothèses macroéconomiques sousjacentes aux prévisions de la PBT et, par conséquent, à travers plusieurs canaux le déficit budgétaire et la dette.

Risques liés à un ralentissement brutal de l'activité économique ou à une récession dans la zone Euro

Le Maroc est une économie ouverte, fortement dépendante du commerce, des transferts des MRE, du tourisme et des investissements directs étrangers, notamment en provenance de la zone Euro qui constitue le premier partenaire commercial et économique du Royaume (avec plus de 60% des exportations marocaines destinées aux marchés européens). Par conséquent, une récession dans cette zone affecterait la demande étrangère adressée au Maroc et l'activité économique nationale.

4.1.2. Mesures d'atténuation

Face à ces risques, le Maroc opte pour deux stratégies d'atténuation complémentaires :

- L'adoption de mesures budgétaires d'urgence ponctuelles, ciblant les ménages et les secteurs les plus touchés en cas de survenance de ces risques et ce, en mobilisant les marges budgétaires disponibles tout en évitant tout dérapage par rapport à la trajectoire fixée. C'est dans ce sens que, suite aux perturbations qu'a connues l'économie marocaine depuis la pandémie de la Covid-19, la succession de trois années de sécheresses, la crise ukrainienne et l'envolée des prix des produits céréaliers et énergétiques qui s'en sont suivies, des mesures budgétaires ciblées, visant l'atténuation des effets de ces chocs sur le plan économique et social, ont été adoptées. Il s'agit, à titre d'illustration, du soutien exceptionnel au profit des professionnels du secteur de transport, la suspension des droits de douane sur le blé tendre et la réactivation du système de restitution à l'importation, la suspension de la perception des droits d'importation et de la TVA à l'importation sur les bovins importés et le soutien du secteur du tourisme via un plan d'urgence. De plus, dans le cadre de l'atténuation des risques, le Maroc s'oriente vers des transferts monétaires bien ciblés, limités dans le temps, en s'appuyant sur le registre social unifié.
- La mise en œuvre et l'accélération d'un ensemble de réformes structurelles visant à renforcer la résilience de l'économie nationale au changement climatique et aux différents chocs internes et externes et à redynamiser la croissance économique.
 - ➡ Il s'agit, à titre d'exemples, de l'ensemble des stratégies sectorielles et de programmes lancés, dont la nouvelle stratégie agricole « Génération Green » 2020-2030 qui vise, entre autres, à consolider les acquis du secteur, à renforcer son adaptabilité aux changements climatiques et à améliorer sa résilience, à travers notamment l'expansion significative des techniques d'économie en eau et la promotion de la recherche et développement en matière d'adaptation à la sécheresse.
 - □ Le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI 2020-2027), en cours de mise en œuvre, permettrait la consolidation des efforts de sécurisation de l'approvisionnement en eau, à travers notamment la poursuite de la construction de barrages, le développement des projets de dessalement de l'eau de mer en utilisant les énergies renouvelables et le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable via des projets d'interconnexion entre systèmes hydrauliques.
 - Afin d'atténuer le risque lié à un ralentissement brutal de l'activité économique ou à une récession dans la zone Euro, le Maroc s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus de diversification de son économie sur le plan sectoriel à travers l'émergence de nouvelles industries (automobile, aéronautique et électronique). Sur le plan géographique, une diversification des destinations de nos exportations, a été développée, avec l'ouverture sur de nouveaux marchés dans les économies émergentes et en développement, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
 - Par rapport au risque lié à la volatilité des prix des matières premières et énergétiques, le Maroc a mis en place une politique énergétique nationale avec un ensemble d'axes stratégiques, notamment la diversification des approvisionnements, la poursuite des réformes du secteur et l'accélération des

projets de développement des énergies renouvelables, notamment solaires et éoliennes. De même, afin d'assurer sa sécurité alimentaire, le Maroc a entrepris plusieurs actions visant la poursuite du renforcement de la performance et de la productivité agricoles, principalement à travers la nouvelle stratégie agricole, et l'amélioration des capacités de gestion de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

⇒ Par ailleurs, les autorités publiques veillent à promouvoir le développement des instruments de couverture contre les risques climatiques et les catastrophes naturelles, ce qui s'est avéré particulièrement utile suite au tremblement de terre qui a touché la région d'Al Haouz.

Par ailleurs, le recours à la Ligne de Crédit Modulable (FCL) du FMI, d'un montant de 5 MM.\$US, constitue une assurance contre les chocs exogènes et devrait permettre de soutenir la stratégie économique nationale et renforcer la confiance des partenaires et des investisseurs. En outre, la conclusion de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (RSF), pour un montant de 1,3 MM.\$US, servira à appuyer les réformes engagées par le pays en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

4.2. Risques liés à l'exécution budgétaire

4.2.1. Risques liés à l'évolution de la masse salariale

Au vu de l'importance des masses financières qu'elles mobilisent, les dépenses de personnel constituent une composante considérable dans la structure des dépenses publiques et suscitent, de ce fait, de la part du gouvernement un grand intérêt en matière de budgétisation, de rationalisation et de contrôle. Ces dépenses sont passées de 119,3 MM.DH en 2013 à 155,8 MM.DH en 2023⁵, soit une évolution globale de près de 40% et une évolution moyenne annuelle de 3,4%. Cette progression, remarquable notamment entre 2019 et 2023, s'explique essentiellement par l'exécution des décisions relatives aux révisions des salaires prises au cours de cette période dans le cadre du dialogue social au profit du personnel de l'Etat.

Description des risques:

Les risques budgétaires liés à la masse salariale peuvent être occasionnés, principalement, par des recrutements imprévisibles ou des mesures de revalorisation salariale ou d'avancements, au profit de l'ensemble ou d'une catégorie des fonctionnaires de l'Etat, prises dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales. Ceci est de nature à se traduire par des dépenses non prévues initialement dans la PBT.

Mesures d'atténuation :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOF entrée en vigueur en 2016, les crédits ouverts au titre des dépenses de personnel revêtent un caractère limitatif à partir de 2017, ce qui a permis d'améliorer la maitrise de ces dépenses aux niveaux prévus par la LF, contrairement aux années antérieures où les crédits y afférents étaient évaluatifs.

-

⁵ Prévision LF 2023.

Sur un autre registre, le gouvernement s'est inscrit dans une orientation de maitrise des dépenses de personnel en limitant les recrutements aux besoins nécessaires, pour garantir la mise en œuvre des chantiers de réformes engagées et offrir aux citoyens des services dans les meilleures conditions, notamment à travers l'utilisation optimale des ressources humaines disponibles, moyennant la formation et la répartition équilibrée des effectifs aux niveaux central et territorial.

En ce qui concerne le dialogue social, le Gouvernement a procédé à son institutionnalisation avec les partenaires sociaux en fixant des rendez-vous périodiques de concertation et de discussion, notamment au moment de la préparation du PLF. Ceci permet d'impliquer les organisations syndicales dans ce processus de préparation et de maitriser ainsi, de manière proactive, le risque émanant du dialogue social.

En général, l'impact budgétaire à moyen terme des différentes mesures imprévues prises au cours d'une année est actualisé à l'occasion de la LF suivante, avec une démarche prudente fixant les différents scénarios possibles pour l'évolution des dépenses de personnel.

4.2.2. Risques liés à l'investissement public

Description des risques:

Les investissements publics peuvent comporter des risques budgétaires, sous l'effet notamment d'évolutions défavorables et d'aléas de l'exécution, induisant un dépassement des coûts et impactant ainsi les prévisions initiales de la programmation budgétaires.

Mesures d'atténuation :

Pour atténuer ce risque, l'Etat œuvre continuellement à développer son dispositif de gestion des projets d'investissement, en envisageant le recours à des modes de réalisation plus performants tels que la désignation des maîtres d'ouvrage délégués, l'encouragement du levier de Partenariat Public Privé (PPP) et le plafonnement des crédits de reports pour hausser la cadence d'exécution des départements concernés...

En parallèle, l'Etat poursuit sa feuille de route pour l'amélioration du climat des affaires afin d'attirer les investissements privés, nationaux et étrangers, et renforcer leur contribution dans la dynamisation de l'économie nationale et limiter la pression sur le budget de l'Etat.

4.2.3. Risques liés aux recettes fiscales

Description des risques:

Les recettes de l'Etat sont constituées en grande partie des recettes fiscales, d'où l'importance de faire un suivi rigoureux et minutieux des risques y afférents, qui sont de nature à contraindre la réalisation des objectifs budgétaires. Il s'agit notamment du :

- risque législatif lié aux changements de législation et de réglementation fiscales ;
- risque d'évolution défavorable des hypothèses macroéconomiques sous-tendant les objectifs de recettes fiscales (croissance économique, commerce extérieur, cours des matières premières, etc.).

En outre, il existe des risques spécifiques à certains types d'impôts liés à des facteurs structurels tels que la concentration des recettes y afférentes au niveau d'un secteur donné ou d'un groupe limité de contribuables.

Mesures d'atténuation :

Pour minimiser les risques budgétaires énumérées ci-dessus, l'Etat a mis en place un cadre global de réforme du système fiscal national à travers l'adoption et la mise en œuvre de la loi-cadre n°69-19 portant réforme fiscale et ce, selon une démarche progressive.

Dans ce cadre, la réforme de l'IS introduite dans la LF 2023 et celle de la TVA prévue dans le cadre du PLF 2024 s'inscrivent dans cette logique de donner une visibilité aux opérateurs économiques à moyen terme, ce qui permet de stabiliser relativement le système fiscal.

Par ailleurs, ladite loi-cadre a inscrit la réforme des différents impôts dans la perspective d'instaurer un système fiscal juste et équitable, permettant ainsi d'atténuer le risque de concentration de certains impôts.

Sur un autre plan, la réforme fiscale engagée a prévu des mécanismes visant à renforcer les droits et la confiance mutuelle entre les contribuables et l'administration fiscale ainsi que le dispositif de gouvernance du système fiscal national afin de le rendre plus efficace.

4.3. Risques liés aux garanties de l'Etat

4.3.1. Description des risques

L'émission de garanties par l'Etat constitue une source de risques budgétaires, puisqu'elle peut se traduire par la prise en charge par l'Etat du remboursement des prêts adossés aux garanties ayant fait l'objet de demande de mise en jeu, que ça soit par les EEP ou les autres organismes et catégories publics ou privés ciblés par l'Etat.

4.3.2. Mesures d'atténuation

Conscient des enjeux budgétaires que présentent ces risques, un ensemble de mesures d'atténuation ont été mises en place :

- Les prévisions budgétaires des EEP font l'objet d'un examen approfondi de la part des services concernés du MEF, et doivent obligatoirement intégrer les charges de la dette en principal et en intérêt;
- La vision actuelle, dans le cadre du chantier de la réforme des EEP, repose sur la réalisation d'opérations de restructuration en vue de viabiliser et d'équilibrer les modèles économiques et financiers des EEP pour leur permettre de se financer librement sur le marché international et national sans recours à la garantie de l'Etat;
- Un nouveau mécanisme de garantie a été instauré par l'Etat, au titre duquel les garanties accordées aux organismes publics ou privés et aux autres catégories ciblées par l'Etat, font partie désormais, du domaine d'intervention de la SNGFE (TAMWILCOM). Ainsi, la mise en jeu de la garantie se concrétise par la substitution de la SNGFE à l'entité concernée dans le paiement de l'échéance qui lui est due. Ce système se veut viable, dans la mesure où il est adossé, via la SNGFE, à une couverture prudentielle à trois niveaux :
 - un 1^{er} niveau constitué des dotations à priori, instauré dans le respect des meilleures pratiques en la matière, et qui consiste pour la SNGFE de ne s'engager qu'après quantification des prévisions des risques et mobilisation des ressources financières nécessaires pour les couvrir;

- un 2^{ème} niveau se rapportant au « fonds de réserve » institué par la loi régissant le fonctionnement de cette société, qui le maintient dans ses écritures et qui est alimenté notamment par ses résultats annuels ;
- un 3^{ème} niveau, complétant les deux strates ci-dessus, et qui consiste pour la société à disposer d'un capital social permettant de faire face aux risques globaux, extrêmes et communs aux activités.

Dans le cadre du suivi continu des risques liés aux garanties, la SNGFE est tenue de présenter au MEF, chaque six mois, un rapport sur l'évolution des risques liés aux engagements bénéficiant des garanties de l'Etat, les niveaux de pertes éventuelles et le déploiement du système de couverture des risques.

Il est à rappeler, par ailleurs, que le contrôle du respect par la SNGFE de ses obligations prudentielles est du ressort de Bank Al-Maghrib, suivant un cadre prudentiel et de supervision spécifique.

4.4. Risques liés aux établissements et entreprises publics

4.4.1. Portefeuille public

Le secteur des EEP joue un rôle stratégique et incontournable dans la conduite des programmes de développement économique et social et contribue à l'accélération et à la diversification des sources de croissance de l'économie nationale.

Ce portefeuille public, caractérisé par sa consistance et la diversité des entités qui le composent, comprend, à fin septembre 2023, 272 EEP répartis entre 227 établissements publics et 45 sociétés anonymes à participation directe du Trésor⁶. Certains EEP détiennent des filiales et/ou des participations totalisant 517 entités, dont 53% sont détenues majoritairement.

Les relations budgétaires entre l'Etat et les EEP prennent plusieurs formes :

- Subventions et autres transferts budgétaires : pour compenser d'éventuels besoins ou financer des activités ou projets spécifiques ;
- Ressources affectées (taxes parafiscales, redevances...) : il s'agit de prélèvements obligatoires affectés, particulièrement à des activités ou à des secteurs déterminés, pour financer des initiatives spécifiques ou à appuyer certains EEP dans un secteur donné.
- Contributions, dividendes ou retours d'investissement : il s'agit (i) des versements effectués par les EEP au profit du Trésor soit sous forme de dividende ou de parts de bénéfices et/ou (ii) d'autres produits dont, principalement, la redevance pour l'occupation du domaine public.

4.4.2. Description des risques

En général, les risques budgétaires liés aux EEP dépendent de leur situation financière. Ainsi, ils pourraient conduire à des manques à gagner au niveau des recettes non fiscales (Ex: versement moindre de dividendes ou autre produits) et/ou à une aggravation des dépenses sous l'effet des subventions occasionnées par une révision de politiques

⁶ Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement totalement ou partiellement par l'Etat.

publiques, à travers des programmes de développement ou d'amélioration des services publics confiés aux EEP ou en cas de circonstances exceptionnelles liées à une conjoncture internationale ou nationale défavorable (Crise sanitaire, flambée des prix, sécheresse...).

Pour le cas du Maroc, l'augmentation des dotations accordées aux EEP résulte des effets conjugués de plusieurs facteurs, notamment l'accélération des transferts à ces entités d'activités assurées auparavant par l'administration centrale, le rythme soutenu de création d'établissements publics à caractère non marchand chargés de missions de service public et l'accroissement du soutien aux secteurs affectés par les effets des crises successives (eau, électricité, transport aérien...). Par contre, en cas d'économies dans certains secteurs, elles bénéficient à l'Etat dans la mesure où les transferts leur revenant sont limités aux besoins de trésorerie.

Concernant les versements des EEP au budget de l'Etat, il convient de distinguer deux cas

- Les produits des établissements publics bénéficiant de recettes fixées par voie réglementaire en contrepartie de services fournis, qui ne subissent pas, en général, de fluctuations et sont versés conformément aux prévisions inscrites dans la Loi de Finances
- Le deuxième cas concerne les dividendes versés par les entreprises publiques et dont le niveau reste tributaire du résultat annuel qui peut subir des fluctuations en fonction des contraintes de marché et de la hausse des coûts de production et des décisions des conseils d'administration. Ces fluctuations de résultats ne concernent que les prévisions de plus d'une année. En effet, les dividendes inscrits dans la Loi de Finances sont fixés sur la base du résultat réalisé au titre de l'exercice n-1 et qui est publié dans les comptes de l'entreprise concernée et, par conséquent, les dividendes ne peuvent, en principe, subir de fluctuations qu'en cas d'engagement d'un programme d'investissement plus ambitieux et ce, en concertation avec l'Etat.

4.4.3. Mesures d'atténuation

Conscients des enjeux budgétaires associés aux EEP au vu des missions qui leur sont assignées, les services concernés du gouvernement assurent un suivi rigoureux des risques afférents à ce secteur, à travers de multiples canaux.

Le gouvernement a mis en place un dispositif de gouvernance et de suivi des EEP qui consiste à assurer une représentation des départements ministériels concernés, notamment le MEF via les directions compétentes (Direction des Entreprises publiques et de la Privatisation, Direction du Budget, Direction du Trésor et des Finances Extérieures), au niveau des instances de gouvernance de ces entités. Cette représentation permet, ainsi, au ministère d'assurer le contrôle et l'évaluation des engagements des EEP et d'examiner les projets inscrits dans leurs budgets, leurs plans pluriannuels, leurs plans de développement ainsi que leurs projets d'investissements.

En outre, l'Etat assure un accompagnement étroit des EEP en concluant des contratsprogrammes ou des conventions pour fixer les objectifs qui leur sont assignés et en soutenant leurs finances avec des transferts sous forme de fonds de dotation ou d'augmentation de capital. De tels engagements sont intégrés dans la présente PBT.

Par ailleurs, un dispositif de suivi des risques émanant de ces entités a été lancé en 2019 au sein de la Direction des Entreprises publiques et de la Privatisation. Ce dispositif a pour objectif d'anticiper les évolutions défavorables des EEP et de prendre, en temps opportun,

les décisions requises pour limiter les impacts sur les finances publiques. Les travaux sont poursuivis pour la mise en production de ce dispositif pour en faire un outil efficace d'aide à la décision avec comme ambition d'inclure, également, le risque climatique, dans le cadre du programme climat en cours appuyé conjointement par la Banque Mondiale, l'Union Européenne et l'Agence Française du Développement.

Sur le plan stratégique, l'Etat s'est engagé dans la refonte du secteur des EEP en adoptant la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme de ce secteur. Cette réforme vise la restructuration du secteur afin, notamment, de réduire les subventions qui leur sont accordées et améliorer leurs contributions au budget de l'Etat.

5. Soutenabilité de la dette

5.1. Risques liés à la dette

Risques de refinancement

Le risque de refinancement encouru par le portefeuille de la dette du Trésor reste maitrisé, étant donné que la part de la dette à court terme est alignée sur celle du portefeuille Benchmark en s'établissant à 14% à fin juin 2023 contre 17% à fin 2022. De surcroit, la durée de vie moyenne de remboursement de cette dette s'est améliorée durant les six premiers mois de l'année 2023 avoisinant les 6 ans et 10 mois contre 6 ans et 8 mois en 2022, soit une amélioration de près de 2 mois.

Risques de taux d'intérêt

La dette du Trésor reste principalement une dette à taux fixe avec une part de plus 89% à fin juin 2023. Cette caractéristique est de nature à limiter l'exposition de ce portefeuille au risque de taux et contribue à la maîtrise de son coût apparent, en particulier pour la dette extérieure. En effet, et en dépit de la hausse inédite des niveaux de taux variables sur le marché financier international, suite aux resserrements monétaires consécutifs opérés par la BCE et la FED depuis le 2ème semestre de l'année 2022, le coût apparent de la dette extérieure à fin juin 2023 n'a augmenté que de 50 pb comparativement à fin 2022, alors que les taux facturés moyens de l'EURIBOR à 6 mois et des taux en \$US basés sur le SOFR ont augmenté de 310 pb et 466 pb, respectivement. Cette hausse limitée du coût apparent est principalement attribuable à (i) la stratégie de mobilisation des emprunts extérieurs privilégiant le recours aux concours officiels assortis de conditions financières favorables en termes de coût et de maturité et (ii) au traitement de l'encours existant par l'utilisation, le cas échéant, d'instruments de couverture des risques de change et de taux.

A noter que le Trésor a eu recours depuis novembre 2022, à l'émission de BDT à taux révisable sur le marché domestique dont l'encours a atteint 20,2 MM.DH, soit une part de 2,7% de la dette intérieure. L'introduction de cet instrument a pour objectif de permettre au Trésor de financer son besoin avec des maturités plus longues, tout en offrant aux investisseurs la possibilité de se couvrir contre le risque de taux sans pour autant s'y exposer en privilégiant la dette à taux fixe.

Par ailleurs, le début de l'année 2023 a été marqué par une hausse importante des taux primaires atteignant en moyenne près de 129,6 pb par rapport à fin décembre 2022 et ce, en raison principalement de la hausse des taux demandés par les investisseurs suite au 3 relèvements successifs de 50 pb du taux directeur de BAM entre septembre et mars 2023. Toutefois, au vu de la structure du portefeuille, un impact significatif de cette hausse sur le

coût apparent ne pourrait être constaté qu'à moyen terme en cas de persistance de cette hausse, étant précisé que BAM a maintenu ses taux inchangés à 3% lors de réunions de juin et septembre 2023.

Risques de change

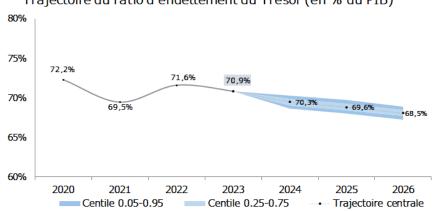
La dette du Trésor demeure essentiellement une dette intérieure avec une part de près de 76% tandis que celle de la dette extérieure se limite à 24%. Cette structure est conforme aux objectifs retenus pour le portefeuille benchmark (70%-80% dette intérieure et 20%-30% dette extérieure) et contribue à atténuer l'exposition du Trésor au risque de change.

De plus, la structure par devises, à fin juin 2023, du portefeuille de la dette extérieure du Trésor (58% en €, 38% en \$US et 4% pour les autres devises) est proche de la structure du panier du dirham, ce qui permet d'atténuer l'impact des fluctuations de change.

5.2. Soutenabilité de la dette du Trésor

Dans l'ensemble, les risques liés à la soutenabilité de la dette devraient être contenus grâce à la poursuite de la consolidation budgétaire, aux réformes budgétaires et à une reprise économique progressive.

Compte tenu de sa structure saine, basée essentiellement sur le recours au marché intérieur, la politique de gestion active de la dette et de la trésorerie, la dette du Trésor demeure soutenable. Cette affirmation est confortée également par les conclusions des évaluations des partenaires internationaux notamment le FMI et la Banque mondiale.



Trajectoire du ratio d'endettement du Trésor (en % du PIB)

Sur la base du cadre macroéconomique à moyen terme sous-tendant la présente PBT, la trajectoire de la dette, sur la période 2024-2026, devrait suivre une tendance baissière et maitrisée à moins de 70%. Ainsi, la dette du Trésor devrait passer de 71,6% du PIB à fin 2022 à 68,5% en 2026, dans la perspective de la ramener à près de 65% PIB à l'horizon 2030.

Par ailleurs, il convient de noter que ce premier exercice de l'analyse de la soutenabilité de la dette, qui vient d'être introduit dans le cadre de la programmation budgétaire triennale accompagnant le projet de loi de finances 2024, sera enrichi progressivement, avec l'assistance technique du FMI, notamment en y intégrant à partir de 2025 l'impact du changement climatique.